

## **Covid19 – Plan de sortie du confinement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme**

### **1. Sortie de confinement - retour progressif sur site**

Suite du plan de continuité d'activité (PCA), le plan de retour progressif, sur leurs lieux de travail, d'un plus grand nombre d'agents, prévoit les mesures à adopter pour répondre aux exigences d'une activité dans le cadre d'une situation sanitaire imposant d'éviter au maximum la contamination des agents dans l'exercice de leurs fonctions, des bénéficiaires du service public et de tous les interlocuteurs des services départementaux.

Ces mesures seront en adaptation constante pour tenir compte du changement des circonstances.

La cellule de crise interne continuera à suivre et à réévaluer ces modalités quotidiennement, pour les adapter si besoin à la situation sanitaire et pour définir les modalités d'après le 2 juin.

#### **En synthèse :**

- **Le retour sur site est progressif.**
- **Une première phase est fixée du 11 mai au 2 juin.**
- **Le travail à distance reste privilégié.**
- **Les mesures sanitaires sont indissociables du travail présentiel, et le conditionnent.**

### **2. Domaines de compétences**

#### **Tous les sites**

Des dispositifs de signalisation et de matérialisation des distances au sol, de séparations plexi, de mise à disposition de gel, sont prévus.

Quand cela est possible, un sens d'entrée et un sens de sortie différents seront déterminés.

Les salles d'attentes sont réaménagées pour éviter les sources de contact et maintenir les distances.

L'ouverture de l'ensemble des sites du Département au public reste progressive et ne s'effectuera qu'après avoir travaillé les modalités de sécurité sanitaire et de sécurité des équipements.

L'accueil téléphonique par le standard de la collectivité et dans chaque service se poursuit comme il l'a été pendant le confinement.

Le courrier reprend un rythme habituel, en suivant le rythme de reprise des services de La Poste.

### **Hôtel du Département**

L'accueil physique à l'Hôtel du Département est repris à partir du lundi 11 mai.

Les personnes reçues devront obligatoirement porter un masque.

### **Pôle des Solidarités Sociales**

Accueil physique uniquement sur rendez-vous.

Les personnes reçues devront obligatoirement porter un masque.

Les consignes des gestes barrières seront affichées et devront être respectées.

### **Centre Bouchaudy**

Les services Prévention et Protection de l'enfance, Offre sociale et médico-sociale, téléassistance, instruction des dossiers APA et PCH, pôle financier... poursuivent leurs missions comme dans les semaines passées, en lien avec toutes les structures concernées.

2 bureaux d'accueil ont été spécifiquement aménagés pour un accueil sur rendez-vous uniquement. Ceci pour assurer les interventions urgentes prioritairement dans les domaines suivants notamment :

- Mineurs non accompagnés
- Adoption

### **Protection Maternelle et Infantile**

Elle poursuit ses activités actuelles, qui restent prioritaires dans le suivi des jeunes enfants et la lutte contre les maladies infantiles :

- vaccination des nourrissons
- réception jeunes mamans et nourrissons en sorties de maternité
- suivi grossesses, éventuellement en lien avec la maternité
- lien avec la reprise d'activité des structures d'accueil des jeunes enfants

### **Maisons des Solidarités**

Elles assurent toutes leurs missions comme dans les semaines passées, en particulier le maintien du lien avec les personnes fragiles, isolées et âgées.

L'accueil physique, dans les conditions sanitaires précitées, reste réservé aux situations ne pouvant pas être traitées par téléphone ou par mail, avec priorités :

- dans le domaine de la protection de l'enfance, aux traitements des informations préoccupantes ;
- aux évaluations des situations de personnes vulnérables ;
- aux personnes en perte de droits et ne pouvant accéder aux outils d'ouverture à distance.

### **Dispensaire Emile Roux**

Il poursuit ses activités actuelles, qui restent prioritaires dans la lutte contre la propagation du virus et des maladies infectieuses :

- urgences tuberculose
- prise en charge IST
- urgences pneumologiques
- consultations d'addictologie par téléphone
- dépistage et consultations covid-19.

### **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Accueil téléphonique renforcé et poursuite de l'activité à distance, comme elle a été mise en place de manière très efficace depuis le début du confinement.

De manière exceptionnelle, un accueil physique, sur rendez-vous sera possible.

Pas de visites à domicile et pas d'évaluation sur site sur urgences.

Une charte du visiteur a été élaborée afin que les gestes barrières et mesures d'hygiène soient garantis.

### **Espaces naturels**

Il s'agit des espaces suivants : les sites en Chaîne des Puys accueillant en temps normal le public, les sites archéologiques et les ENS, le parc Bargoin.

Le classement « vert » du Département permet de lever l'interdiction préfectorale de stationnement sur les aires de parking. Les services des Routes du Département sont en cours d'intervention pour supprimer les dispositifs et les panneaux d'interdiction posés depuis la mi-mars 2020.

**Chemins départementaux inscrits au PDIPR (chaîne des Puys), les plateaux de Gergovie et de Corent et les 9 ENS départementaux** : seront rouverts.

### Sur le site du puy de Dôme

- Des négociations sont en cours entre les services du Département et le délégataire TC Dôme pour une réouverture **possible et au mieux à compter du 21 mai prochain**. Le Département devra confirmer par courrier à TC Dôme, la date et les modalités de cette reprise. Préalablement à la réouverture, des essais techniques doivent être effectués sur la ligne, les dispositifs de distanciation doivent être mis en place (dans les rames et au niveau des accueils du public, des flux de circulation du public).
- Cette reprise se ferait dans le respect des règles de distanciation prévues dans les transports (port du masque et limitation de nombre de places assises).
- Des agents départementaux seraient repositionnés aux postes d'accueil en pied de site et au sommet, concomitamment à la réouverture de TC Dôme, avec des protections spécifiques à l'attention des agents en contact avec le public (bandes de vigilance au sol et pose de plexiglas aux bornes d'accueil pour séparer agents et public).

### Parc Bargoïn

Les travaux d'aménagement, d'entretien, les travaux horticoles, activités paysagères du parc Bargoïn ont redémarré mercredi 6 mai. Le parc a rouvert le lundi 11 mai, suite au classement « vert » du Département.

### Bâtiments Culturels

Compte tenu des mesures de sécurité sanitaire à mettre en place dans les bâtiments, il ne semble pas opportun de les rouvrir dès le 11 mai au public, mais plutôt que les services préparent ces accueils pour des réouvertures progressives à compter du 2 juin 2020.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

#### **Maison des Espaces Naturels Sensibles** (Forêt de la Comté) :

- ouverture à compter du 2 juin 2020.

### **Archives Départementales**

- sur la période 11 mai au 2 juin 2020, reprise des recherches par correspondance, qui seront privilégiées par la suite.
- ouverture à compter du 2 juin (forte demande des juristes et des offices notariales) avec des modifications des conditions d'accès et de délivrance des documents (nombre de places limité, réservation des documents à l'avance, mise en quarantaine avant/après communication ; développement des « téléconsultations »).

### **Musée de Lezoux**

- ouverture à compter du 29 juin (l'EPCI en charge de la gestion du Musée de la bataille de Gergovie est dans la même démarche).

### **Médiathèque départementale (et antenne d'Issoire)**

- En conformité avec les consignes nationales, l'accueil des bibliothécaires professionnels et des bénévoles du réseau pour le choix sur place des ouvrages ne reprendra qu'en septembre 2020.
- Les choix de documents sur site à Clermont et Issoire peuvent facilement être remplacés par des livraisons de sélections, ce qui semble plus prudent dans la mesure où de nombreux bénévoles sont des personnes vulnérables (+ 65 ans).
- Les formations des bibliothécaires à la Médiathèque ne reprendront qu'en septembre.
- Seules des réunions ponctuelles seraient susceptibles d'être organisées dans les locaux de Clermont, en prenant soin de respecter l'ensemble des mesures barrières (ex : jury «Ouvrez ouvrez les livres aux bébés ») à compter de la fin juin.

### **Routes**

Poursuite des travaux sur tout le département (poursuite de la campagne annuelle d'enrobés, lancement de travaux : DRAT Clermont Limagne (traverses par exemple) et DRAT Sancy (démolition du pont Dressondeix).

Pour l'accueil du public dans les DRAT (Directions Routières et Aménagement du Territoire) à compter du 11 mai et sur la période jusqu'au 2 juin : uniquement sur rendez-vous et avec port du masque pour les personnes extérieures, par exemple pour les sociétés de taxis qui vont venir récupérer des masques pour le Transport Scolaire Adapté.

Pour l'urbanisme, le service n'a pas cessé de fonctionner et les arrêtés ont continué d'être délivrés durant la période de confinement. Les demandes se font par mail.

### **Collèges**

Afin de préparer la rentrée des élèves dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, des protocoles ont été mis en place par le Service Agents des Collèges, concernant la reprise de la restauration, de la maintenance et du nettoyage des locaux.

Les agents du Département sont mobilisés depuis lundi 11 mai, sur les sites, pour mettre en œuvre ces protocoles et assurer en priorité la vérification du bon fonctionnement des bâtiments et des équipements, et le nettoyage / désinfection des locaux.

La restauration sera prévue, mais simplifiée et avec des organisations permettant de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation.

### **Patrimoine**

En lien avec les besoins des entreprises du secteur du BTP et avec les services de l'Etat, le Département s'inscrit dans la démarche de permettre une reprise des chantiers le plus rapidement possible.

- Les chantiers d'investissement à Maîtrise d'Ouvrage départementale (bâtiments départementaux, du SDIS et les collèges) : ils redémarrent au gré des capacités des entreprises à procéder au respect des règles sanitaires établi par l'OPPBTB, et moyennant des adaptations du phasage des travaux, des bases vie ou encore et conditions d'accès. L'objectif est de limiter au maximum la co-activité. Ces chantiers vont des Archives Départementales à divers travaux dans les Maisons Des Solidarités ou encore des travaux de réfection d'étanchéité et de toiture dans les collèges.
- Par ailleurs les chantiers de maintenance préventive ou curative des bâtiments départementaux ont également repris, en régie ou confiés à des entreprises.

## Habitat

À l'instar du pôle des Solidarités Sociales, les missions de la direction de l'Habitat se sont organisées pendant le confinement pour se poursuivre à distance : instruction des dossiers FSL, accompagnement des particuliers aux travaux de réhabilitation des logements, fonds Colibri, instruction des documents d'urbanisme ou des dossiers d'habitat adapté.

Les visites à domicile reprendront de manière extrêmement graduée dans le courant du mois de mai.

## Laboratoire Terana

Le laboratoire poursuit ses activités prioritaires définies dans le plan de confinement : les analyses règlementaires pour la prophylaxie, les analyses liées à des diagnostics urgents chez les vétérinaires, les analyses de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ainsi que les analyses libératoires, les analyses et les prélèvements en hydrologie, relatifs au contrôle sanitaire porté par l'ARS.

De plus, avec l'arrêté préfectoral d'agrément daté du 23 avril 2020 pour le CD63, Terana effectue les tests virologiques de diagnostic Covid-19, afin de renforcer la capacité analytique des laboratoires de biologie médicale et sécuriser le déconfinement.

Depuis, deux autres agréments pourront également lui permettre d'effectuer des tests Covid 19 sur les départements du 42 (Loire) et du 43 (Haute-Loire).

## Transports

### **Réseau Transdôme**

Reprise de 100% de l'offre aux horaires habituels à compter du 11 mai 2020 (hors renforts et doublages scolaires), aux horaires habituels.

Les fiches horaires sont disponibles sur le site du Département du Puy-de-Dôme comme à l'habitude.

Pour limiter la propagation du virus Covid19, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Une place sur deux sera neutralisée. L'accès au véhicule pourra être refusé si le respect de cette neutralisation n'est pas possible ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers à compter de l'âge d'aller au CP (6 ans). Tout usager grand-public ne portant pas de masque pourra se voir refuser l'accès au véhicule. Les usagers doivent venir munis de leurs propres masques ;
- L'interdiction de monter par l'avant est maintenue,
- Il n'y a pas de vente de titres à bord.

### **Transports scolaires**

Les transports scolaires reprendront progressivement à compter du **12 mai 2020**.

Par délégation de la Région, les transports scolaires reprendront :

- le 12 mai 2020 à destination des **écoles maternelles et primaires**
- le 18 mai 2020 à destination des **écoles maternelles et primaires, et des collèges** y compris les services d'internes le cas échéant.

Pour limiter la propagation du virus Covid19, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Une place sur deux est neutralisée. Les enfants d'une même fratrie, habitant ensemble, pourront être placés ponctuellement sur des sièges côte-à-côte ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers à compter de l'âge d'aller à l'école primaire (6 ans). La Région mettra à disposition dans chaque véhicule des masques à usage unique.

Il est rappelé à tous les parents qu'il est indispensable d'accompagner les enfants de primaires et maternelles jusqu'à la prise en charge par le transporteur. Des retards sont possibles ponctuellement si les conditions sanitaires le nécessitent.

### **Agglo Pays D'Issoire**

Pour information, les transports scolaires par délégation d'Agglo Pays d'Issoire demeurent suspendus jusqu'au 15 mai 2020 inclus.

### **TSA - Transport des élèves en situation de handicap**

Le plan transport redémarre à compter du 12 mai 2020.

Il appartient aux parents des enfants concernés de prendre contact avec les services du Département aux numéros suivants : 04 73 42 35 70 ou 04 73 42 35 25.

Les masques seront fournis pour les élèves transportés dans le cadre du TSA.

### **Circuit de Charade**

Il n'est pas prévu de réouverture du site au public pour l'instant, compte tenu des règles sanitaires qui sont encore en vigueur.

### **3. Les masques et équipements de protection**

---

#### **Les 2 500 agents de la collectivité**

Ils sont équipés des moyens de protection nécessaire, en fonction de leurs missions.

Tous les agents de la collectivité auront dans les prochains jours des masques barrières textile, fournis par 3 entreprises locales et par 8 couturières du Puy-de-Dôme qui ont été sollicitées via la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les agents plus particulièrement en contact avec le public : personnels chargés d'accueil, chargés de la restauration dans les collèges, les assistants sociaux, les professionnels de santé, les chargés de travaux... disposent de masques de type chirurgicaux, ou FFP2 pour les médecins et les soignants.

D'autres Equipements de Protection Individuels (EPI) sont prévus selon les métiers (des blouses ou sur-blouses, combinaisons jetables, des charlottes, des gants, des lunettes de protection), afin de protéger autant les agents que leurs interlocuteurs.

Ces EPI sont complétés par des dispositifs collectifs de protection :

- du gel hydroalcoolique en flacons et des distributeurs
- des lingettes et des produits nettoyants / désinfectants
- des plaques plexi pour les banques d'accueil
- des systèmes de marquage de la distanciation physique.

#### **Pour les Puydômois**

Le Conseil départemental a passé une commande de 670 000 masques barrières textiles réutilisables.

Chaque Puydômois se verra doté par le Conseil départemental d'un masque de ce type.

La livraison se fera par l'intermédiaire des Conseillers départementaux.